



Conseil Municipal du 30 mars 2021
Convoqué le 23 mars 2021

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE - M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE - Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES - Aurélie HAMMICHE - MM. Nicolas FACON - Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI - Rémy FLEURY - Pascal CLERY.

Excusés : M. Yannick CAMBIER (proc. à Mme Leriche) – Mme Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury jusque 18h15).

Absent : Anthony BRASSART

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Madame Lydie JONNIAUX** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité

Monsieur le Maire : « Je vous demande, si vous voulez bien, qu'on patiente quelques minutes pour que les Anichois puissent suivre les débats sur internet. Madame Chantreau, finissant la classe à 17h45, risque d'arriver avec un peu de retard. Elle donne donc procuration à Monsieur Fleury en attendant son arrivée. Vous acceptez Monsieur Fleury ? »

Monsieur Fleury : « Oui »

Monsieur le Maire : « Monsieur Denis vous pouvez noter qu'au budget il faudra inscrire une ligne pour du matériel audiovisuel ou alors un réseau fibre. En espérant que ça ne coupera plus... Si les internautes nous regardent, je vous demande de bien vouloir excuser la technique. »

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2021

Monsieur le Maire : « Vous trouverez dans vos pochettes sur les tables une modification concernant la composition du Comité technique et la composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Les titulaires et les suppléants élus ne changent pas. Pour ce qui concerne les titulaires et les suppléants des représentants du personnel, il y a une différence entre le comité technique et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail mais vous avez la liste complète dans vos pochettes. Anne-Sophie, en raison du problème de réseau, vous allez éteindre le téléphone, on va faire sans et vous allez filmer avec la caméra. Merci. »

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2021 rectifié est adopté à l'unanimité.

II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 16 juillet 2020, le conseil municipal a délibéré sur la composition des membres de la commission d'appel d'offres.

Or, dans cette délibération, il est fait mention de l'article 22-1-3° du code des marchés publics qui a été abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

En conséquence, il y a lieu de délibérer à nouveau en visant les articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant la constitution de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 1414-2 et suivants,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée du Président, en l'espèce le Maire et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel

- au scrutin de liste

- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT)

Calcul du quotient électoral : $33 : 5 = 6,6$

Répartition des sièges (nombre de voix obtenues par chaque liste par le QE) : Liste 1 (groupe majoritaire) – $(25 : 6,6) = 3,78$ (soit 3 sièges) – Liste 2 (Rassemblement citoyen) – $(7 : 6,6) = 1,06$ (1 siège) – liste 3 (Rassemblement National) – $(1 : 6,6) = 0,15$ - Reste un siège à pourvoir : Liste 1 : $25 - (3 \times 6,6) = 5,2$ - Liste 2 : $7 - (1 \times 6,6) = 0,4$

Le dernier siège revient à la liste majoritaire.

Répartition finale : Liste 1 (groupe majoritaire) : 4 sièges - Liste 2 (Rassemblement citoyen) : 1 siège.

CANDIDATURES :

La liste suivante est proposée :

Membres titulaires : **M. Jean-Claude DENIS**
M. Gwenaël DHEE
M. Yves CONDEVAUX
M. Jean DEBEVE
M. Nazim FLICI

Membres suppléants : **M. Jérémy DURAND**
M. David PARIS
M. Noël POIGNARD
Mme Christelle CHARLON
M. Michel MEURDESOF

Pour information, peuvent également siéger à la commission avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité

- un représentant du Ministre chargé de la concurrence et de la répression des fraudes

Un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas avoir recours au scrutin secret et d'élire les membres de la CAO suivant la liste proposée.

Monsieur le Maire : « Vous vous posez peut-être la question « pourquoi désigne-t-on une nouvelle fois les membres de la commission d'appel d'offres ? », c'est parce qu'en fait le contrôle de légalité nous a envoyé un courrier pour nous dire que dans la délibération qu'on avait prise le 16 juillet 2020, il était fait mention de l'article 22-1-3° du code des marchés publics qui a été abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ».

Adopté à l'unanimité (32) : *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury) – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.*

B. SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

1. RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ ET FIXATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3, 2° alinéa et l'article 34 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents saisonniers dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement en juillet et août.

Il propose de fixer les indices de rémunération comme suit :

- Animateurs et animatrices des accueils de loisirs : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 133 heures
- Animateurs et animatrices de mini-séjours : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 141 heures
- Animateurs et animatrices principaux chargés du suivi des stagiaires : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 141 heures
- Animateurs et animatrices principaux chargés de la coordination et de l'encadrement : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 148 heures.

Monsieur le Maire : « Madame Tanca, vous pourrez faire les recrutements pour les centres de loisirs sans hébergement. »

Adopté à l'unanimité (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury) - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

C. SERVICE URBANISME

1. RÉHABILITATION/EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD DANS LE CADRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS À ENJEUX TERRITORIAUX– PROGRAMMATION 2021-2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 12 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation/extension de la salle des sports Pierre de Coubertin et a autorisé le Maire à missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et à solliciter la subvention la plus élevée possible, soit 40%, auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux territoriaux – programmation 2019-2020.

Pour mémoire, ce complexe sportif a été inauguré en 1992, il dispose d'un parking en façade principale de 225 places, il concentre l'essentiel de l'offre sportive en centre-ville, il accueille des compétitions intercommunales, départementales, régionales de gymnastique, judo, Karaté mais aussi des spectacles culturels ou événementiels d'envergure à la satisfaction des fédérations départementales et régionales. La commune d'Aniche, identifiée en quartiers prioritaires de la politique de la ville, est propriétaire de ce complexe composé d'une salle des sports, d'un DOJO-Vestiaires et de halles de tennis couvertes.

Initialement, le projet portait uniquement sur l'augmentation significative de la surface couverte actuelle de la salle des sports Pierre de Coubertin par adjonction d'une ou deux extensions attenantes tout en procédant à une réhabilitation de l'existant. En effet, la configuration de cette salle d'environ 2 100 m² et qui fonctionne au maximum de sa capacité ne permet plus de répondre à la demande sportive et/ou événementielle croissante sur le territoire. Le coût d'investissement avait alors été estimé à **1 500 000 € HT**.

Le rapport établi par le bureau d'études D2X indique que la salle des sports Pierre de Coubertin dispose d'une isolation insuffisante dont 60 % des pertitions proviennent de la toiture et des parois métalliques. De plus, le SCOT a identifié cette salle des sports comme étant le bâtiment le plus énergivore de la commune. Au regard de ces constats, le projet initial a évolué et prend désormais en compte la volonté de la commune de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de prévoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la future extension.

Le coût de l'opération hors taxes, frais d'études et de maîtrise d'œuvre inclus, est estimé à **3 000 000€**, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à **2 600 000 € HT**.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

-qu'elle approuve le projet de réhabilitation/extension(s) de la salle des sports Pierre de Coubertin qui prévoit la réalisation de travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique sur le bâtiment existant et des travaux écoresponsables sur la nouvelle construction en extension du bâtiment existant avec notamment la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

-qu'elle l'autorise à effectuer une demande de subvention la plus élevée possible, soit 40% du montant HT de l'opération, auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux territoriaux – programmation 2021-2022.

-qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Walraeve : « Je voulais apporter une petite précision concernant la demande de subvention qui a été effectuée par la municipalité. Les conseillers départementaux de notre canton ont soutenu la démarche de demande de subvention auprès du Président du Conseil Départemental pour obtenir le taux maximum de subvention pour cette action. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Walraeve pour cette précision. Effectivement, nous avons reçu un courrier qui nous informait que la démarche avait été soutenue. »

Monsieur Cléry : « Moi, j'ai une question à poser par rapport aux panneaux photovoltaïques, ces panneaux vont être fabriqués où ? Avoir une politique éco-énergétique c'est parfait, mais encore faut-il que ces panneaux soient fabriqués en France. Alors, après il y a les panneaux nouvelle génération et vous savez pertinemment que les panneaux photovoltaïques c'est quand même en grande partie avec du verre sachant que nous sommes la capitale du verre. Ne serait-il pas judicieux de faire travailler nos partenaires notamment comme Saint-Gobain ou AGC qui sont sur le territoire de la commune ? »

Monsieur le Maire : « Merci pour votre question intéressante, mais je pense que vous devez savoir que ce type de projet, au regard des montants, est soumis au code de la commande publique et à des marchés et qu'on ne peut pas favoriser plus l'un que l'autre. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui puisque les appels d'offres n'ont pas été lancés. On ne sait même pas si Saint-Gobain ou AGC répondront à l'appel d'offres. C'est la commission d'appel d'offres qui statuera en fonction de la notation qu'il y aura. Monsieur Denis vous ajouterez au budget, une ligne pour les micros qui semblent dysfonctionner. Monsieur Poignard, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? »

Monsieur Poignard : « Depuis une dizaine de jours maintenant le programme est en ligne, en attendant que les architectes répondent. Aujourd'hui nous en sommes au début, les architectes n'ont pas encore commencé à faire une esquisse de ce qui pourrait être demandé. Ensuite, en termes d'isolation nous avons des obligations dans le cadre des P.T.S. portés par le Département mais aussi pour la Région qui exige un minimum d'isolation thermique pour financer les équipements. Tous ces dossiers avancent et le programme est ficelé. Ensuite, d'autres commissions seront mises en place pour étudier les offres des uns et des autres. Si vous avez d'autres questions Monsieur Cléry, je me tiens à votre disposition ensuite à la fin du conseil. »

Monsieur Denis : « Juste pour répondre à Monsieur Cléry, les travaux engagés par une collectivité vont devoir passer par des marchés publics et la règle du jeu des marchés publics, c'est d'ouvrir à la concurrence, à tout le monde la possibilité de faire ces travaux dans un certain cadre, vérifiés par les bureaux d'études, par le SCOT, etc...Donc, si Saint-Gobain ou AGC veulent répondre, il n'y a aucun problème, le marché leur est ouvert. C'est le principe même des marchés publics d'ouvrir à la concurrence. »

Monsieur le Maire : « Merci pour la précision Monsieur Denis. Madame la Directrice me rappelle quelque chose d'important c'est que dans tous les travaux qu'on engage au nom de la commune, on met dans les marchés une clause d'insertion sociale, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on engage des travaux, on demande aux entreprises qui seront retenues de définir un nombre d'heures de travail qui seront dédiées à des Anichois ou à des gens du secteur -le mieux c'est quand même qu'ils soient Anichois- pour pouvoir les réinsérer dans le milieu du travail, leur remettre le pied à l'étrier et à terme peut-être leur permettre de retrouver un emploi dans l'entreprise qui les aura repérés. »

Arrivée de Madame Isabelle Chantreau à 18h15.

Adopté à l'unanimité (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémie DURAND – Gwenaél DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

D. SERVICE FINANCIER

1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette

Monsieur le Maire : J'invite Monsieur Gwenaël Dhee qui est conseiller municipal délégué aux finances à nous présenter ce rapport d'orientations budgétaires. Ça change un petit peu puisqu'habituellement c'était Monsieur Denis qui nous le présentait mais sur proposition de Gwenaël et de Monsieur Denis j'invite Monsieur Dhee à nous présenter ce rapport d'orientations budgétaires en tant que conseiller délégué aux finances. »

Monsieur Dhee : « Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur Denis de votre confiance. »

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et effectifs (évolution prévisionnelles et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature ou encore du temps de travail)

Monsieur le Maire précise que la commission « finances » s'est réunie le 19 mars 2021 pour arrêter les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2021. Le débat s'installe sur :

- Le contexte national-international et la loi de finance 2021
- La structure et la gestion de la dette
- Les éléments résultant de la gestion 2020-
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs
- La présentation budgétaire 2021- les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels :

Messieurs Gwenaël DHEE et Jean-Claude DENIS prennent tour à tour la parole.

Préalablement au vote du Budget Primitif, le Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Ce ROB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune, préalablement au vote du Budget Primitif.

Ce rapport fera l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat.

1°. Le Contexte international, national et la Loi de Finances 2021.

1° -1- Le contexte International.

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le monde a assisté incrédule aux premiers confinements de métropoles chinoises, avant d'être touché à son tour par la pandémie, début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face. Les gouvernements ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au second trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, L'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés à une deuxième vague de contaminations, conduisant à de nouvelles mesures restrictives et nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.

Pour la zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie.

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été passant de : -11.8% au T2 à +12.7% au T3 (soit -4.3% sur un an). Fin septembre 2020 les indicateurs étaient au vert, mais la 2^e vague de l'épidémie a renversé cette tendance. L'activité s'est à nouveau contractée au T4.

Zone euro : soutien massif des institutions européennes.

Au cours de l'été, les états membres de l'U.E se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du plan SURE (100 Mds€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. De son côté, la B.C.E a réagi significativement : programme d'achats d'actifs (APP) de 120 Mds€, puis programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) de 750 Mds€, porté à 1350 Mds€ début juin. Elle a assoupli les conditions d'alimentation des banques en liquidités, et maintenu une politique monétaire très accommodante, se traduisant par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à -8% en 2020 avant de rebondir à +6% en 2021.

1° -2- Le contexte National.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID 19

Résiliente en 2019 (1.5%), l'économie française a été durement touchée au premier semestre 2020 : -5.9% au T1 puis -13.7% au T2. Suite à l'assouplissement des restrictions : PIB +18.2% au T3.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^e vague, la croissance française devrait chuter de -10.3% en 2020, avant de rebondir à 5.7% en 2021.

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail.

Au premier semestre 2020, 715.000 personnes ont perdu leur emploi salarié. L'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692.000 créations d'emploi lentement accumulées, au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Au T3, le nombre de chômeurs atteint 2.7 millions, tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9.0%. Le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle. Son coût pour 2020 est estimé à 31 Mds€ (1.3% PIB) et à 6.6 Mds€ pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi 2021 pour diminuer à 8% vers la fin de 2022.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a pris un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs plus durement touchés (tourisme, automobile et aéronautique). Le coût de ces mesures est estimé à 470 Mds€ (20% PIB). Le gouvernement a aussi lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 Mds€ (4.3% PIB) financé à hauteur de 40 Mds€ par l'Europe, sur 3 axes : écologie, compétitivité et cohésion. Enfin l'annonce du 2^e confinement s'est accompagnée d'une enveloppe supplémentaire de 20 Mds€.

France : une inflation durablement faible.

Depuis le début de l'épidémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) a fortement baissé, passant de 1.5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse est due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par la forte baisse de la demande mondiale. La chute des prix du pétrole est largement à l'origine de la disparition de l'inflation française (passant de 69 dollars fin 2019 à 10 dollars en avril 2020). Après 1.1% en 2019, l'inflation française (IPC) devrait atteindre 0.5% en 2020 et 0.6% en 2021.

France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises.

Forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI). La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est passée de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0.67% au T2). Fin

septembre 2020, ces crédits atteignaient 1.170 Mds€ (secteurs : hébergement, restauration, conseil et services aux entreprises, transport, entreposage).

Après avoir ralenti en mars avril, la demande des crédits des ménages pour l'habitat a rebondi au T3.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques.

Le déficit public devrait atteindre 11.3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8% du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoyait dans le PLF 2021, une baisse du déficit public à 6.7% du PIB et une dette publique à 116.2 du PIB. La forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la B.C.E.

1° - 3 - Loi de Finances 2021.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise.

Le PLF 2021 prévoit de donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. Hors crise, les mesures proposées sont dans la continuité : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification...

Le PLF 2021 met en exergue *le rôle spécifique du secteur public territorial* qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition écologique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse : 104,4 Mds€ (-10% par rapport à 2020). Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH, compensé par de nouvelles ressources fiscales (TF des départements).

Les concours financiers de l'Etat : 51,9 Mds€ dont 90% sur quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant des transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. *Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat* au profit des collectivités territoriales (PSR) : 43,25 Mds€ (+4,9% par rapport à 2020) : la DGF est stable (26,759 Mds€), le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%). Deux nouveaux prélèvements : le premier pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le second, pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent (-80%) du fait de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement (-50 Ms€) fléchée sur les départements et régions.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stabilisées depuis 2019 : la dotation politique de la ville (DPV) : 150 Ms€, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1.046 Ms€ et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 Ms€

L'application progressive de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA de 2021 à 2023.

Hausse de la péréquation verticale (+220 Ms€) : dotation nationale de péréquation (DNP) : 794 Ms€, la dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2.471 Ms€ (+90) et la dotation de solidarité rurale (DSR) : 1.782 Ms€ (+90)

Réforme des indicateurs financiers : la suppression de la TH, la part départementale de TF bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements, la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

Baisse des impôts de production de 10 Mds€ grâce à trois leviers : la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à hauteur de la part affectée aux régions, la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) passant de 3 à 2% et la révision des valeurs locatives des établissements industriels (revalorisation basée sur l'inflation).

Afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises, le PLF propose de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1er janvier 2021, mesure conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre, mesure transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de 3 sous taxes : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) gérée par la douanes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçue par la commune ou EPCI, et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité

(TDCFE). La première applique un tarif national alors que les deux autres appliquent un tarif local. Le PLF prévoit de simplifier la gestion de la TCFE et d'harmoniser les tarifs au niveau national, en 3 étapes : 2021, 2022 et 01/01/2023 pour : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation de l'harmonisation du tarif pour atteindre le tarif maximum. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols avec 3 mesures : Encourager l'utilisation de la part départementale affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation.

Exonérer les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements. Le taux compris entre 1 et 5% (décision de la collectivité) peut être majoré de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseau ou la création d'équipements publics généraux, mais aussi pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

Suppression des taxes à faible rendement. Après la suppression de 26 taxes en 2019, puis de 18 en 2020, le PLF prévoit la disparition de 7 autres taxes en 2021. Les objectifs étant de : simplification du droit fiscal, réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises, allègement des formalités déclaratives des entreprises et réduction des coûts de recouvrement.

Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme. Le PLF met en œuvre le transfert de :

- La taxe d'aménagement perçue par le bloc communal, les départements, la collectivité de Corse et la région Ile de France.
- La composante « logement » de la redevance pour archéologie préventive perçue par l'Etat.
- La taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage perçue par la région Ile de France.

Ce transfert permet la modernisation du processus par le biais de la dématérialisation et sera effectif au 2^e trimestre 2022.

2 °. La structure et la gestion de la dette

N°	Banque	Catégorie	Taux	Montant initial
101	CAISSE EPARGNE	fixe	4,50%	1 067 000,00
102	DEXIA	fixe	3,78%	2 475 000,00
103	CREDIT AGRICOLE	fixe	3,99%	730 000,00
104	CAISSE EPARGNE	fixe	4,69%	670 000,00
105	SOCIETE GENERALE	fixe	5,24%	1 350 000,00
106	CREDIT AGRICOLE	fixe	4,89%	2 000 000,00
107	CREDIT AGRICOLE	variable	Euribor 3M + 0,85	430 000,00
108	CDC ANRU	contrat	Livret A LA+ 0,60	2 999 679,08
109	CDC ANRU	contrat	Livret A LA + 1,00	1 510 130,61
110	CREDIT AGRICOLE FDAN	fixe	1,30%	1 500 000,00
111	LA POSTE FDAN	fixe	1,51%	1 000 000,00
			S/ TOTAL	15 731 809,69
112	AGENCE DE L'EAU FDAN Place De Gaulle	fixe	0%	132 187,00
				15 863 996,69

	Cap. Restant dû	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités
	Au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	2021	2022
101	478 884,86	72 100,54	72 159,91	72 222,01	72 219,97	72 354,93	72 426,09
102	1 577 702.63	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80
103	416 705.95	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44
104	417 133.83	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76
105	904 923.63	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04
106	1 331 948.05	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56
107	253 838.66	19 826,56	18 820,16	18 838,56	18 882,46	18 553,00	18 553,00
108	2 313 615.95	145 653,92	141 611,76	141 611,76	139 151,49	138 331,40	138 331,40
109	1 305 184.26	68 558,28	67 808,12	67 057,96	65 488,54	65 557,64	65 557,64
110	1 264 795.59	42 646,58	85 293,16	85 293,15	85 293,14	85 293,16	85 293,16
111	868 523.37	0,00	58 023,04	58 023,04	58 023,04	58 023,04	58 023,04
112	125 577.65	0,00	0,00	0,00	6 609,35	6 609,35	6 609,35
	11 258 834.43	815 093,48	910 023,75	909 354,08	911 915.59	911 030.11	911 030.11
	1080€/hab.					87€/hab.	

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de : 11.258.834,43 € soit 1.080 €/habitant. L'annuité de remboursement (capital et intérêts) représente pour 2021 : 911 030.11 €, soit 87€ par habitant. Il est composé de : 11 emprunts, dont 8 à taux fixes (de 1,30 à 5,24%), 1 à taux variable (Euribor 3M + 0,85) et 2 à taux contractuel (taux livret A + 0,60 et taux livret A + 1,00), plus une avance remboursable à taux zéro sur 20 ans de l'Agence de l'Eau. Aucun emprunt n'est classé emprunt à risques. A noter que pour l'emprunt 109 (travaux FDAN) de 1.510.130.61€ de capital à l'origine, effectué en 2016, la Banque des territoires a accepté de le renégocier en diminuant le taux d'emprunt : passant de taux livret A + 0.60% à taux livret A + 0.50%, soit une diminution de taux de 0,10% sans diminution de durée. Cela représente une économie de 19.059,53€ sur 31 ans, soit 600€ en moyenne par an d'économie d'intérêt.

Monsieur le Maire : « Gwenaël, j'aimerais donner une précision par rapport à cet emprunt qui a été revu. En fait dans le cadre des négociations qu'on peut avoir avec la banque des territoires, comme tu le disais cet emprunt a été renégocié et on passera à un taux du livret A + 0,50 % alors qu'il était au taux du livret A plus 0,60 %. C'est dans le cadre des Petites Villes de Demain qu'on a pu rencontrer la Banque des Territoires qui nous a aidés avec Monsieur Denis à revoir le taux de cet emprunt. On a aussi des interlocuteurs proches qui peuvent nous aider à revoir les emprunts. »

Monsieur Dhee : « Je crois que je vais laisser Monsieur Denis prendre la parole pour le point 3, je cale. »

Monsieur Denis : « Merci Gwenaël, c'était très bien. »

3° - Eléments résultant de la gestion 2020.

Résultats provisoires 2020			
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Ex 2020	1 772 745.44	2 163 233.68	390 488.24
Reports 2019		174 077.49	174 077.49
Cumul 2020	1 772 745.44	2 337 311.17	564 565.73
Restes à Réaliser 2020	929 425.00	211 950.00	-717 475.00
TOTAUX	2 702 170.44	2 549 261.17	-152 909.27
	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Ex 2020	9 551 531.77	11 949 171.40	2 397 639,63
Report 2019		5 701 064,04	5 701 064,04
TOTAUX	9 551 531,77	17 650 235,44	8 098 703,67
Besoin financement de l'investissement			-152 909,27
	RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT		7 945 794,40

INVESTISSEMENTS 2018			INVESTISSEMENTS 2019			INVESTISSEMENTS 2020		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 227 236,35	1 507 126,98	-1 720 109,37	1 981 486,94	2 463 575,72	482 088,78	1 772 745,44	2 163 233,68	390 488,24
	1 412 098,08	1 412 098,08	308 011,29		- 308 011,29		174 077,49	174 077,49
876 765,00	451 440,00	-425 325,00	1 530 159,00	450 530,00	-1 079 629,00	929 425,00	211 950,00	- 717 475,00
4 104 001,35	3 370 665,06	-733 336,29	3 819 657,23	2 914 105,72	- 905 551,51	2 702 170,44	2 549 261,17	- 152 909,27

FONCTIONNEMENT 2018			FONCTIONNEMENT 2018			FONCTIONNEMENT 2019		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
10 507 290,23	12 013 264,69	1 505 974,46	10 655 149,78	12 029 164,97	1 374 015,19	9 551 531,77	11 949 171,40	2 397 639,63
	4 459 962,19	4 459 962,19		5 232 600,36	5 232 600,36		5 701 064,04	5 701 064,04
10 507 290,23	16 473 226,88	5 965 936,65	10 655 149,78	17 261 765,33	6 606 615,55	9 551 531,77	17 650 235,44	8 098 703,67
		-733 336,29			- 905 551,51			- 152 909,27
		5 232 600,36			5 701 064,04			7 945 794,40

Madame Moroge : « A la page 15, en investissement 2019, le deuxième tableau en haut de la page, en 3^{ème} ligne c'est-à-dire au résultat, il y a une erreur de chiffre, il est noté 1 104 834,00 € or c'était 1 079 629,00 € c'est juste une erreur d'écriture. »

Monsieur Denis : « Une faute de frappe, d'accord, merci. »

Madame Moroge : « Oui, je pense qu'en retapant des tableaux il peut arriver de sauter une ligne. »

Monsieur Denis : « Merci de l'observation et je m'en excuse auprès de vous. Donc, ce qui est important à retenir de ces tableaux comparatifs 2018-2019-2020 c'est la section de fonctionnement, parce que le fonctionnement permet de faire vivre tous les services de la commune et si possible de dégager des excédents pour pouvoir avoir une marge de manœuvre sur l'exercice suivant mais aussi pour financer la section d'investissement. Et je voudrais que vous regardiez sur les tableaux du bas le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comparé à celui de 2019 ou celui de 2018. En 2018, nous avons dépensé 10 507 290,23€ et encaissé 12 013 264,69€, nous avons donc fait sur l'exercice 2018 un excédent de 1 505 974,46 €. En 2019, nous avons dépensé 10 655 149,78€ et encaissé 12 029 164,97 € soit un résultat 1 374 015,19€. Par contre en 2020, nous avons dépensé 9 551 531,77€ et encaissé 11 949 171,40 € d'où un résultat positif de 2 397 639,63 € c'est-à-dire 1 000 000€ de plus que l'exercice 2019. Pourquoi 1 000 000€ de plus, regardez le montant des dépenses en 2019, comme en 2018, il tournait autour de 10 500 000€/10 600 000€. Cette année 2020, nous n'avons dépensé que 9 551 000€. Les encaissements sont à peu près équivalents environ 12 000 000€, ce n'est pas au niveau des recettes que ça a bougé c'est bien au niveau des dépenses et pourquoi on a dépensé 1 000 000€ de moins ? C'est la Covid qui nous a empêchés de faire beaucoup d'actions, de faire des fêtes, de faire Kopierre, le repas des aînés, de permettre aux associations d'utiliser nos salles des fêtes, etc... Ce résultat 2020 est exceptionnel et vous voyez que tout en bas de la page, il nous reste en disponible à utiliser sur l'exercice 2021 un excédent de 7 945 794,40 € en ayant financé le déficit d'investissement. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Denis pour ces précisions. Vous venez de dire exactement : il nous reste 7 945 794,40 € à utiliser sur l'année 2021 ? Ça veut dire qu'il faut dépenser les 7 945 794,40 € sur l'année 2021 ? »

Monsieur Denis : « Non cet excédent exceptionnel va nous permettre d'assurer un équilibre entre dépenses et recettes, nous pourrions nous permettre de faire plus de dépenses que d'habitude certes, mais il ne faut pas manger tout le gâteau. »

Monsieur le Maire : « C'était une boutade, merci. On peut féliciter le service financier et l' élu aux finances. Comme vous le dites c'est vrai qu'on a un million de plus à cause de la Covid, pour les chiffres c'est bon, mais finalement pour le moral des Anichois, pour le moral de la commune, pour le dynamisme de la commune ce n'est pas très bon. Ça montre qu'il n'y a pas eu de fêtes, de manifestations, il y a eu beaucoup de dépenses qui n'ont pas eu lieu et c'est triste quand même, mais c'est un million supplémentaire, merci Monsieur Denis. »

Monsieur Denis : « Je connais une adjointe aux Fêtes et Cérémonies qui est très contente d'avoir un million de plus à pouvoir dépenser. »

Madame Leriche : « C'est noté ! »

Monsieur le Maire : « Juste avant que tu ne reprennes la main, Gwenaël, je suis désolé de rappeler au public qu'il ne peut pas rester au-delà de 19 heures, seuls les élus et les journalistes, qui sont dans l'exercice de leurs missions peuvent rester. Ce sont les derniers documents qu'on a eu de la Préfecture par rapport aux dispositions à prendre pour le fonctionnement des collectivités territoriales pendant l'Etat d'Urgence Sanitaire. J'en suis vraiment désolé, comme je le dis souvent aux Anichois, ce ne sont pas les élus qui font les lois mais on est obligés de les appliquer et malheureusement je ne vais pas vous relire tout le document mais dans l'hypothèse où une séance, débutée en dehors des horaires du couvre-feu, se terminerait après 19 heures, le public devra quitter le conseil, tout en prenant en compte le délai de route, afin d'être rentré à 19 heures, c'est ce qu'on appelle un couvre-feu drastique. Les journalistes bénéficiant d'une dérogation pourront rester jusqu'à la fin de la séance ; les membres de l'organe délibérant pourront aussi rester et devront être munis de leur attestation pour pouvoir justifier de leur déplacement lors de leur retour. Vous avez tous eu une attestation dans l'enveloppe. »

Les **restes à réaliser 2020 en dépenses** sont les suivants :

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

VILLE D'ANICHE

RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2020

IMPUTATIONS	FOURNISSEURS	LIBELLES	RESTES A REALISER
202.830	URBANIA	ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION IMMEUBLE BOIVIN	4 680,00 €
		TOTAL CHAPITRE 20	4 680,00 €
2121.823	ONF	MAITRISE D'ŒUVRE PLAN BOISEMENT	5 005,00 €
"	NAUDET	PLANTATIONS POUR LE PLAN BOISEMENT	15 200,00 €
2138.830	EPF	ACQUISITION BACCHUS PLACE JAURES ET SALON DE COIFFURE RUE PATOUX	427 200,00 €
		TOTAL CHAPITRE 21	447 405,00 €
		TOTAL HORS OPERATIONS	452 085,00 €
21311/9001.020	PERISSIN	MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE SALLES JAURES ET DOMISSE	31 030,00 €
"	DEKRA	CONTRÔLE TECHNIQUE ACCESSIBILITE MAIRIE	5 585,00 €
"	BTP CONSULTANT	MISSION SPS ACCESSIBILITE MAIRIE	2 630,00 €
2158/9001.020	PATOUX	DESHERBEUSE POUR ESPACES VERTS	6 660,00 €
2184/9001.020	DANJOUR AND CO	MOBILIER BUREAUX M LE MAIRE ET SECRETARIAT GENERAL	23 050,00 €
2188/9001.020	DANJOUR AND CO	REFRIGERATEUR POUR BUREAU M LE MAIRE	410,00 €
"	GEDEVENT	TABLES PLIABLES ET PRATICABLES POUR LA MAIRIE	3 000,00 €
"	FLOCOUD	COSTUME POUR LE GEANT KOPIERRE	2 000,00 €
"	GEANTS DU NORD	REFECTION DU GEANT KOPIERRE	14 400,00 €
		TOTAL OPERATION 9001	88 765,00 €
2128/9002.321	CLOTURE ET PORTAIL	CLOTURE MEDIATHEQUE	5 750,00 €
		TOTAL OPERATION 9002	5 750,00 €
2188/9010.412	CASAL	ABRIS DE TOUCHES ET FILETS POUR STADE DES NAVARRES	7 400,00 €
		TOTAL OPERATION 9010	7 400,00 €
21538/9016.814	DEVRED	LUMINAIRES LED PLACE BERRIOZ	4 800,00 €
"	DEVRED	ARMOIRE ELECTRIQUE EP RUE VERRIER	3 020,00 €
"	ENEDIS	RACCORDEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE RUE VERRIER	1 240,00 €
		TOTAL OPERATION 9016	9 060,00 €
2151/9017.822	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIES RUES GIBOUR-LORRAINE-LUTAS	2 810,00 €
"	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX RUES ALSACE ET DOMISSE	27 540,00 €

"	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE MISE EN SECURITE CARREFOURS DELESTRAINT ET COUTURIER	4 320,00 €
"	ENEDIS	RACCORDEMENT ELECTRIQUE CARREFOURS DELESTRAINT ET COUTURIER	2 700,00 €
		TOTAL OPERATION 9017	37 370,00 €
2313/9024.025	SME	TRAVAUX ELECTRICITE SALLE LEO LAGRANGE	420,00 €
		TOTAL OPERATION 9045	420,00 €
2184/9046.212	UGAP	MOBILIER POUR ECOLE QUEVY	715,00 €
		TOTAL OPERATION 9046	715,00 €
21312/9048.211	ARCASITE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	131 310,00 €
"	DEKRA	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	10 760,00 €
"	BTP CONSULTANT	MISSION SPS RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	6 340,00 €
		TOTAL OPERATION 9048	148 410,00 €
2128/9049.211	CLOTURE ET PORTAIL	CLOTURE LOCAL DE STOCKAGE ECOLE SCHMIDT	3 805,00 €
		TOTAL OPERATION 9049	3 805,00 €
21318/9061.411	D2X INGENIERIE	MISSION MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION SALLE COUBERTIN	47 920,00 €
	CASAL	MISE EN CONFORMITE PANNEAUX DE BASKET SALLE COUBERTIN	1 260,00 €
	JG ELECTRICITE	REFECTION ECLAIRAGE LED SALLE DE TENNIS	15 200,00 €
		TOTAL OPERATION 9061	64 380,00 €
21318/9069.422	POUGET	REFECTION TOITURE LOCAL DE STOCKAGE SALLE NORMAND	14 235,00 €
		TOTAL OPERATION 9105	14 235,00 €
21318/9088.30	KAJOCH	REFECTION TOITURE CESDIM	9 670,00 €
		TOTAL OPERATION 9088	9 670,00 €
2031/9106.823	ATELIER POLETTI	FRAIS D'ETUDE AMENAGEMENT DURABLE QUARTIER NORD	66 530,00 €
		TOTAL OPERATION 9106	66 530,00 €
2031/9129.816	ITHERM	FRAIS D'ETUDE CHAUFFAGE URBAIN	16 615,00 €
		TOTAL OPERATION 9129	16 615,00 €
2128/9131.411	ALTRAD	FOURNITURE ET POSE STRUCTURE MULTISPORTS	4 215,00 €
		TOTAL OPERATION 9131	4 215,00 €
		TOTAL GENERAL	929 425,00 €

ARRETE LE PRESENT DECOMPTE A LA SOMME DE :

NEUF CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ EUROS

Les **restes à réaliser 2020 en recettes** sont les suivants :

DEPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

VILLE D'ANICHE

ETAT DES RESTES A RECOUVRER AU 31 DECEMBRE 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	CREANCIER	LIBELLE	RESTE A RECOUVRER
1317.823	FEDER	SUBVENTION PLAN BOISEMENT	31 700,00 €
1322.823	CDC	SUBVENTION PLANTATIONS PARTICIPATIVES PLAN BOISEMENT	19 050,00 €
		TOTAL CHAPITRE 13	50 750,00 €
1322/9008.822	CONSEIL REGIONAL	SUBVENTION FTU	10 000,00 €
		TOTAL CHAPITRE 9008	10 000,00 €
13258/9017.822	CONSEIL GENERAL	SUBVENTION POUR TROTTOIRS RUE LUTAS ET MISE EN SECURITE CARREFOURS DELESTRAINT ET BD COUTURIER	122 400,00 €
		TOTAL CHAPITRE 9017	122 400,00 €

1318/9067.314	CNC	SUBVENTION ECRAN CINEMA	4 800,00 €
			4
		TOTAL OPERATION 9067	800,00 €
1321/9118.824	CDC	TEPCV2	24 000,00 €
		TOTAL OPERATION 9118	24 000,00 €
		TOTAL GENERAL	211 950,00 €

ARRETE LE PRESENT ETAT A LA SOMME DE DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS.

4° - Dépenses de personnel : structure et évolution.

Les dispositions de la Loi NOTRe du 07 Août 2015 prévoient que les collectivités locales doivent désormais, à l'occasion de leur ROB, préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

EVOLUTION MASSE SALARIALE

ANNEE 2018		ANNEE 2019		ANNEE 2020		ANNEE 2021
PREVU BP	REALISE	PREVU BP	REALISE	PREVU BP	REALISE	PREVU BP
6 212 895,00 €	5 709 882,74€	6 210 230,00 €	5 916 148,37€	6 211 770,00 €	5 583 212 83,€	6 211 770€
EVOLUTION/N-1		-0,04%	+3,61%	+0,19%	-5,63%	+0.00%

Cette évolution tient compte :

- Augmentation du SMIC qui passe de 10,15 € à 10,25 au 01/01/2021
- Réduction du taux d'accidents du travail (lié au nombre d'accidents répertoriés) : passe de 3,38% à 2,58% au 01/01/2021
- De l'effet GVT Glissement Vieillesse Technicité (lié aux avancements d'échelon et de grade) qui prévoit pour les catégories A, B et C, en moyenne, un gain de 1 à 5 points suivant l'échelon au 01/01/2019 jusqu'en 2021 (surtout la catégorie C)
- Des avancements de grade en cours d'année suivant le déroulement des carrières
- De la modification des effectifs : DEPARTS prévus en 2021 : 2 agents et ARRIVEES : 1 directeur des services techniques + 1 animateur petites villes de demain + 1 animateur commerce en centre-ville + 2 médiateurs
- Participation employeur 50% chèques/déjeuner par délibération du 06 avril 2012 et délibération du 19/12/2020 pour ajouter 2 chèques supplémentaires par agent, soit 10 chèques (300€/agent/an)
- Participation employeur action sociale Plurelya/CDG59 formule à 199€/agent
- Participation employeur mutuelle par délibération du 25 novembre 2019 (25€/adulte et 15€/enfant)
- 1 journée de congés ancienneté supplémentaire tous les 2 ans (délibération du 27/01/2012).
- 5 jours de congés payés pour astreintes du samedi
- 2 jours de congés mobiles pour Sainte Barbe – Saint Eloi et mercredi de ducasse de septembre
- Fermeture des services à : Kopierre – Saint Laurent – Ducasse de septembre – veille de Noël et veille du nouvel an (demi-journée).

Deux agents en charge de fonction de gardiennage des locaux bénéficient d'une concession de logement pour nécessité absolue de service : logement mairie et logement salle Coubertin.

L'Amicale du personnel a bénéficié, en 2020 d'une subvention de 10 000€. Pour 2021, cette subvention est prévue à 8 770€.

Effectifs au 31 Décembre 2020 :

- Agents titulaires à temps complet : 114 et 3 stagiaires
- Agents titulaires à temps partiel à 80% : 1
- Agents titulaires à temps non complet : à + de 28H : 8 et à – de 28H : 1
- Agents accroissement temporaire d'activité : 8
- Intervenants scolaires : 33
- Intervenants Ecole de Musique : 7
- Adultes relais : 1
- Contrats aidés : P.E.C : 8

Position statutaire :

- Congé Longue Maladie : 4
- Congé Longue Durée : 11
- Agent en accident du travail : 1
- Agent en maladie professionnelle (en cours de reconnaissance) : 1
- Dossier de congés de grave maladie en cours (agent ircantec) : 1
- Agents à temps partiel thérapeutique : 6
- Remplacements des M.O. – C.L.M. – C.L.D. – C.L.D.P. – TPT :
- Au nombre de 25 par mois en moyenne

Monsieur le Maire : « Je précise : M.O. Maladie Ordinaire – C.L.M. Congé Longue Maladie – C.L.D. Congé Longue Durée – C.L.D.P. Congé Longue Durée Prolongée – TPT Temps Partiel Thérapeutique. Vous pouvez continuer Monsieur Dhee. »

Régime indemnitaire :

Le nouveau régime indemnitaire **RIFSEEP** (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) présenté au Comité technique puis délibéré en Conseil municipal, en date du 09 Juin 2017 pour application : au 01 Juillet 2017 pour la filière administrative et délibéré au 01 Décembre 2017 pour application au 01 Janvier 2018 pour la filière technique et agents sociaux, est effectif.

La délibération du 19/12/2020 acte de la fin de l'ancien système de primes.

Ce régime indemnitaire est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) mis en route en 2018
- Le Complément individuel annuel qui est lié à l'engagement professionnel (C.I.A) en cours de finalisation

Monsieur le Maire : « Jean-Claude si tu peux reprendre la main pour exposer les orientations budgétaires. Je précise simplement que dans le tableau qui va suivre, pour 2021, il s'agit des recettes que l'on attend, ce ne sont pas des recettes que l'on a perçues mais Jean-Claude va nous expliquer comment il a repris les chiffres pour l'année 2021. Ce sont les recettes de fonctionnement que l'on attend pour 2021 et la rétrospective des recettes perçues depuis 2014. »

5° - Orientations budgétaires 2021

Les recettes de fonctionnement escomptées en 2021 :

Nature	RECETTES RÉALISÉES							RECETTES ATTENDUES
	Ex 2014	Ex 2015	Ex 2016	Ex 2017	Ex 2018	Ex 2019	Ex 2020	Ex 2021
73111: Contributions directes TH + TFB + TFNB	3 138 555	3 186 505	3 125 182	3 137 326	3 137 326	3 137 326	3 318 157	3 318 157
7321 : Attribution de Compensation CCCO	1 489 660	1 489 660	1 489 660	1 489 664	1 489 664	1 489 664	1 216 600	1 216 660
73223 : FPIC : Fonds de Participation intercommunale	138 030	190 583	235 633	220 420	223 605	215 300	214 530	214 530
7411 : DGF : Dotation Forfaitaire	1 712 700	1 521 125	1 318 412	1 202 121	1 194 733	1 189 390	1 182 983	1 184 340
74123 : DSU : Solidarité Urbaine	1 994 927	2 419 354	2 812 287	3 014 547	3 143 985	3 241 765	3 332 295	3 428 932
74127 : Dotation Nationale de Péréquation	416 182	450 616	470 952	482 829	482 829	482 829	510 035	511 784
	8 890 054	9 257 843	9 452 130	9 546 907	9 672 142	9 672 723	9 774 600	9 874 403
		367 789	194 287	94 777	125 235	581	101 877	99 803

Monsieur Denis : « Oui, de 2014 à 2020 ce sont les recettes réellement encaissées. Pour 2021 ce sont les recettes escomptées que nous a remis le bureau financier de la CCCO. Pour ce qui est des contributions directes c'est-à-dire taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie, Gwenaël vous l'a dit la taxe d'habitation est supprimée depuis l'année dernière. Supprimée pour 80 % des redevables les moins fortunés l'année dernière et pour les 20 % restants à raison de 30 % cette année - 60 % l'année prochaine et 100 % en 2023. Suite à cela, la taxe d'habitation pour les habitations principales n'existera plus en tant que taxe d'habitation prélevée sur le contribuable anichois. Juste un petit mot sur cette décision de l'Etat, les trois taxes qui étaient prélevées sur le contribuable, on avait la possibilité de moduler le taux puisque chaque taxe avait un taux communal voté par le conseil municipal. Si la totalité des recettes de la collectivité n'étaient pas suffisantes, on pouvait augmenter les taux. L'Etat décide de supprimer la taxe d'habitation, la somme est figée, elle ne sera que réévaluée chaque année suivant l'augmentation légale des bases. Il ne restera plus que la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie sur lesquelles on pourrait encore jouer sur les taux, sachant que la taxe foncière non bâtie c'est 30 000 € de recettes... Certes, il reste la taxe foncière sur le bâti mais les taux sont déjà tellement élevés qu'on peut difficilement envisager encore de les augmenter. Ce qui fait, au bout du compte, qu'on n'a plus de marges de manoeuvre pour faire évoluer nos recettes. On est dépendant de tout ce que l'Etat ou Cœur d'Ostrevent veulent bien nous reverser. Vous noterez que tous les ans, on a eu une augmentation régulière des recettes, c'est essentiellement dû au fait que la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté, le principe étant que l'Etat écrête les communes les plus riches pour reverser aux communes les moins riches et cet écrêtement est versé par l'intermédiaire de la DSU et comme nous sommes une commune pauvre inscrite dans la politique de la ville, nous avons bénéficié de cette augmentation de DSU et tant mieux pour la ville d'Aniche mais cela montre quand même une situation difficile pour nos financements. Mais toujours est-il que les prévisions de recettes pour 2021, comme vous le voyez sur le tableau de la page 24, si on encaisse bien ces sommes là, ce serait 99 803 € de plus que ce qu'on a encaissé en 2020. »

- **L'attribution de compensation** est versée par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent **1 216 660 €** (diminuée par le transfert compétence mobilité en 2020 reste équivalent en 2021).
- Les **contributions directes** (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) représentent une recette de **3 318 157 €** (avec les compensations). La réforme de la TH décidée par l'Etat ne sera effective (en totalité) qu'à compter de 2023.
Ce produit évolue par augmentation légale des bases fiscales, soit 2.09% pour la TF et 1.28% pour la TH en 2020, correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constaté en glissement annuel et les nouvelles adjonctions ou modifications de l'existant.
Pour les **taux d'imposition**, ils resteront **bloqués** aux chiffres de 2020, soit : TH à 24,34 -TFB à 29,48 et TFNB à 62,18, si c'est voté en ce sens.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale est estimée à **3 428 932€ (+ 96 637€)**

- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **511 784€ (+ 1 749€)**
- La dotation globale de fonctionnement est estimée à **1 184 340€ (+1 357€)**
- La taxe sur électricité est estimée à **132 000€** (taux non augmenté à 8%)
- Le fond de participation Intercommunal et Communal (FPIC) est estimé à **214 530€**

Globalement, en dotation et contributions, **nous gagnons : 99 803€ par rapport à 2020**

Les recettes d'investissement escomptées en 2021 :

- Le F.C.T.V.A : 215 850€
- La Taxe d'Aménagement : 80 000€
- Les dotations aux amortissements : 293 400€
- Subvention FEDER Plan de boisement : 31 700€
- Subvention plantations participatives : 19 050€
- Subvention TEPCV2 : 24 000€
- Subvention trottoirs Rue Lutas et carrefour Dubray- Couturier : 122 400€
- Subvention CAF pour acquisition matériel à la Structure Sociale : 1 500€
- Subvention urnes : 1 330€
- Subvention FTU : 10 000€
- Subvention DSIL sur réhabilitation école Cachin : 883 250€

***Monsieur Denis** précise que ne sont inscrites que les sommes pour lesquelles nous avons reçu un arrêté signé par l'autorité de décision, et non les sommes « promises » qui n'ont pas été confirmées par un arrêté officiel (principe de sincérité).*

Monsieur Denis : « Le F.C.T.V.A : vous savez qu'on est assujettis à la T.V.A. et que l'Etat nous reverse le montant de cette T.V.A. deux ans après lorsque les comptes sont arrêtés et vérifiés donc les 215 850€, c'est de la T.V.A. sur les dépenses de 2019. Toutes les richesses que l'on crée pour la commune sont amorties : une école, du mobilier, du matériel informatique et ont une durée de vie qui est décidé par délibération. Un bâtiment c'est 50 ans, du matériel informatique c'est 5 ans et donc la valeur de ce matériel une fois qu'on l'a acheté, si ça durée de vie est prévue sur 5 ans chaque année pendant 5 ans on met de côté 1/5^{ème} de la valeur de ce bien pour pouvoir le remplacer 5 ans après ; c'est ce qu'on appelle les dotations aux amortissements. Vous savez qu'en principe il est prévu de voter en juin pour les élections départementales et régionales et ayant deux élections simultanées à faire par bureau il nous faut doubler le nombre d'urnes, on va donc acheter 7 urnes et pour cet achat nous avons une subvention de 1 330 €. Nous avons obtenu 883 250 € de subvention DSIL pour la réhabilitation de l'école Cachin et cela grâce au plan de relance de l'Etat qui veut que les collectivités territoriales soient partie prenante des investissements à faire dans le pays pour faire travailler les entreprises et créer de l'emploi. Je vous rappelle qu'au départ sur l'école Cachin nous avions zéro en subvention. Nous aurons, grâce à ce plan de relance, 883 250 € en recettes.

Les orientations municipales et les projets d'investissement dans le cadre d'un programme annuel et pluriannuel des travaux :

- Poursuite des opérations de portage foncier avec EPF (Boivin et annexes, terrains derrière la mairie).
- La construction de la piscine en lien avec CCCO.
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre du programme pluriannuel.

- La restructuration de l'école Cachin permettant la création d'une cantine scolaire et d'une 7^e classe.
- Accompagnement du programme de constructions de logements par Partenord quartier Roger Conseil.
- Programme de réfection des voiries, trottoirs et réseaux suite aux travaux de « l'autoroute de l'eau » avec renouvellement des branchements eau rues d'Alsace et Domisse.
- Réflexion sur l'implantation de « city-stades » dans les quartiers et terrains de jeux.
- Travaux de réhabilitation énergétique et extension de la salle Coubertin avec le Département.
- Travaux de réhabilitation de la salle Léo Lagrange et du plateau Léo Lagrange (city stade, skate parc)
- Démolition/désamiantage de la SEGPA ex collège Léo Lagrange et de la piscine.
- Réflexion sur la réhabilitation de la cité Archevêque et son désenclavement, dans la cadre de l'ERBM (Engagement Renouveau du Bassin Minier) et aménagement du quartier Nord d'Aniche.
- Etude du boisement complémentaire de la plaine des Navarres.
- Etude et lancement du programme de chauffage urbain Aniche / Saint-Gobain / SCOT.
- Etude de création de liaisons douces à travers la ville (quartier gare, autoroute de l'eau, quartier Nord...).
- Acquisition de l'emprise ancienne gare SNCF.
- Aménagement ilot Saint-Joseph avec EPF.
- Projet aménagement restructuration des bureaux de la mairie.
- Fleurissement et plantations de la ville.
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Giratoire boulevard Drion, école Quévy, rue Chantreau, rue Verrier.
- Etude sur le complexe culturel.
- Aménagement Espace Boivin.
- Aménagement centre de santé dispensaire rue Domisse.

Monsieur Denis : « Vous savez que dans le cadre des plans d'Etat sur l'écologie, l'environnement, la France a prévu d'importants crédits pour, à l'horizon de 2050, assurer l'isolation thermique de tous les bâtiments communaux. Nous allons donc faire une étude de rénovation énergétique de tous ces bâtiments communaux et chiffrer ce que cela représente. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Denis, merci Gwenaël. Alors c'était une première pour Gwenaël mais tu as très bien présenté ce rapport d'orientations budgétaires en partenariat avec Monsieur Denis. Vous l'avez d'ailleurs travaillé ensemble également, merci à vous deux. C'est un rapport d'orientations budgétaires, il n'y a pas de vote mais il y a débat, si vous avez des questions, si vous avez des observations. »

Monsieur Meurdesoif : « Oui, je ne vais pas prolonger de manière excessive le débat, je voudrais à mon tour saluer le travail de Monsieur le Conseiller Délégué puisqu'il s'est débattu dans la jungle des sigles et des points à la place des virgules, je crois que ça mérite une certaine reconnaissance de notre part. Moi, on m'a toujours appris qu'il fallait mettre des virgules au nombre décimal mais par paresse, il est plus facile quelquefois d'appuyer sur le point sur le pavé numérique. Le Rapport d'Orientations Budgétaires nous rappelle que la politique est conditionnée par les choix. Ainsi le Président Macron a-t-il fait le choix de privilégier l'économie au détriment de la santé en poursuivant la fermeture des lits d'hôpitaux, quitte à compenser « quoi qu'il en coûte » le manque à gagner des entreprises. De la même manière, les pays occidentaux font le choix de laisser les grands groupes pharmaceutiques faire de la surenchère en feignant d'ignorer que l'organisation Mondiale de la Santé a le pouvoir de dicter ses règles en cas de pandémie, notamment pour apporter de l'aide d'urgence aux pays d'Afrique et d'Asie dont on ne parle d'ailleurs pas dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le libre choix des responsables politiques est entravé : relancer l'activité économique en favorisant l'investissement local, certes, nous y souscrivons. Mais il faut aussi répondre aux contraintes nouvelles : maîtrise de l'énergie, mesures écologiques et environnementales. Cependant il y a une autre relance à envisager : la vie associative, la force du militantisme bénévole. Il est difficile d'imaginer « le jour d'après » et même d'en fixer la date ! Ce dont on est sûr, c'est que plus rien ne sera comme avant. Les dotations d'Etat augmentent ; ce qui montre notre dépendance financière en raison de l'appauvrissement régulier de notre population. L'une de nos richesses, c'était justement l'engagement solidaire de nos habitants. Saurons-nous les remettre en mouvement, les sortir de l'attitude de repli qu'ils ont adoptée suite aux confinements et couvre-feux ? Les non-dépenses dues au COVID (fermeture des salles de réunion et de spectacle, annulation des fêtes et cérémonies, notamment) représentent une progression d'un million d'euros d'excédent. Je vous invite à y réfléchir. De nouvelles dispositions pourraient être prises pour en faire bénéficier nos familles les plus touchées, les petites entreprises et les commerces. J'aime rappeler qu'une commune, ce n'est pas que des maisons et des rues, c'est d'abord une communauté de gens envers lesquels nous avons des engagements matériels et moraux. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Meurdesoif, je pense qu'on adhère ici tous à ce que vous venez de dire. Sachez aussi qu'on aurait pu faire ce conseil municipal sans public, j'ai souhaité que le public puisse être présent, malheureusement, il y a des règles qui nous imposent que le public parte pour pouvoir être à 19 heures chez lui, le couvre-feu c'est pas nous qui l'avons pondu, les restrictions c'est pas nous qui les pondons et ce que vous dites par rapport aux associations, je l'ai dit récemment à un journaliste qui me téléphonait pour me demander comment c'était passée cette première année de mandat et j'ai dit que j'avais peur du jour d'après, j'ai dit que le jour d'après quand tout cela sera terminé, on ne pourrait compter que sur nos associations et que sur les habitants. Il va falloir réussir à faire sortir les habitants, il va falloir réussir à créer de l'activité, des animations, il va falloir se retrouver. Aujourd'hui, les associations, j'en prendrai une pour exemple, l'association du Club du 3^{ème} Age, les Fourmis de Kopierre - avec une moyenne d'âge élevée, ne se réunit plus. J'ai rencontré la Présidente de l'Association du 3^{ème} Age qui m'a dit : « Monsieur le Maire nous ne pouvons plus nous retrouver, on n'en peut plus, on n'en a marre moi j'arrête tout, je ne veux plus être Présidente, je mets fin à l'Association ». Et comme vous le dites, il va falloir aider et compter sur nos associations, les faire participer. J'espère que ça se terminera le plus vite possible, une fois de plus ce n'est pas nous qui définissons les dates, dès que ce sera fini, il va falloir réagir très vite pour pouvoir permettre à nos associations de reprendre possession de la vie de la commune et il va falloir les aider et les soutenir pour que tous et toutes puissent revivre quasi normalement. On ne vivra jamais normalement, je pense qu'on ne se fera plus jamais la bise, je pense qu'on hésitera à se serrer la main mais il faudra essayer de mettre en place des actions en étant aidés par les Associations pour essayer de revivre normalement. On dévie un petit peu du rapport d'orientations mais c'est important de le dire. »

Monsieur Denis : « Je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, j'aimerais quand même qu'on puisse se refaire la bise avec la gent féminine un jour où l'autre. »

Monsieur le Maire : « La gente féminine ou la gente masculine, Monsieur le Maire-Adjoint, on se faisait la bise avant. S'il n'y a pas d'autres observations je vous propose de prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires et de revenir à l'ordre du jour avec la note de synthèse pour énumérer les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport conforme aux dispositions réglementaires.

III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 15 février 2021 : Aménagement qualitatif, paysager et sécuritaire des rues d'Alsace et Domisse : décision d'attribuer le lot n°1 – travaux de voiries à la société EIFFAGE pour un montant de 533 868,84 € TTC et le lot n°2 : Travaux d'effacement des réseaux à la société Delcroix TP pour un montant de 314 221,42 € TTC.

Le 3 mars 2021 : Décision de confier à la société PASCHAL la maintenance des cloches de l'église Saint-Martin et du Carillon de l'Hôtel de ville pour un montant de 348€ TTC sur la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le 4 mars 2021 : Décision de confier aux Ets DECAVEL Facteur d'orgues les prestations d'entretien et d'accord des orgues de l'église Saint-Martin pour un montant de 1 224€ TTC sur la période du contrat (soit 2 interventions). Le contrat entre en vigueur à la date de notification jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le 9 mars 2021 : Marché de salage et déneigement des voiries communales et annexes : Décision de signer un avenant n°2 portant sur l'augmentation du montant annuel de l'Accord-Cadre à hauteur de 50 % en invoquant les dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique. Cette modification contractuelle n°2 augmente le coût initial de 48 000€ TTC. Le montant du marché passe donc de 60 000 € HT à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.

Le 18 mars 2021 : Décision de confier au cabinet SG Ingénierie, la prestation de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise au point d'un marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public et d'éclairage des terrains de sports. Le montant de la mission s'élève à 4 500€ TTC et la mission de suivi du marché 1 440€ TTC par an (renouvelable 2 fois).

Le 18 mars 2021 : Décision d'adopter un avenant à la convention de partenariat « Mise en réseau des équipements de lecture publique » signée le 18 décembre 2018 avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent afin de préciser certains points comme l'intégration des bibliothèques volontaires, le phasage opérationnel des différentes étapes de la mise en réseau et les engagements respectifs de chacun notamment sur le plan de la communication et sur le plan de la promotion du réseau de lecture publique. Il convient de signer une convention de prêt de matériel à titre gratuit avec cette même C.C.C.O. en faveur de la médiathèque Norbert-Ségarde permettant de bénéficier entre autres d'outils d'animations et de malles thématiques.

Le 19 mars 2021 : Décision d'accepter le règlement reçu de la compagnie d'Assurances MAIF d'un montant de 421,20 € correspondant à la dégradation de 2 potelets par choc de véhicule place Jean JAURES.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.

Monsieur le Maire : « Et juste avant de nous quitter j'aimerais simplement remercier le service des fêtes, les services techniques, l'Association des Menuisiers, Madame Leriche et Monsieur Cambier pour les décorations qui ont été faites sur la place. C'est visible par tout le monde. Par exemple, Monsieur Meurdesoif tout à l'heure vous disiez « ça va être compliqué » mais on essaye d'égayer quotidiennement la vie des Anichois : on a essayé de faire le village de Noël en décembre, là on a décoré un petit peu la place avec des décorations de Pâques, des lapins, des poules, des œufs, de la pelouse. Le but c'est d'essayer de continuer à égayer la population et c'est aussi dans cet objectif que la commission extra-municipale de Kopierre se réunit très régulièrement pour envisager les fêtes de Kopierre et permettre aux Anichois, si on le peut, de fêter les fêtes de Kopierre. Je remercie également les agents du CCAS accompagnés de Madame Stievenard et des élus qui gravitent autour du CCAS pour l'inauguration de la Maison France Services qui a eue lieu le 17 mars. Il y a déjà du monde qui s'est inscrit, le bus bleu qui vient une fois par mois sur la place avait tous les rendez-vous complets à chaque fois. On voit que c'est vraiment un besoin d'avoir les services publics au plus près des Anichois. J'en profite pour dire que le service des impôts, dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus, mettra à disposition une personne qui sera présente à la Maison France Services, je n'ai plus les dates en tête mais c'est pour permettre aux personnes qui n'ont pas internet et qui ne font pas la télé-déclaration de pouvoir déclarer leurs revenus en format papier avec le service des impôts qui sera présent à la Maison France Services. Si vous avez la date Madame Stievenard, d'accord merci, les 20 avril et 1^{er} juin de 8h30 à 11 h 30 et sur rendez-vous uniquement pour la déclaration des impôts à la Maison France Services. Vous avez également sur votre table le bulletin municipal du mois d'avril qui commencera à être distribué très rapidement. Enfin, j'invite Madame Lutas, Monsieur Fleury et Monsieur Walraeve à venir récupérer leur carte d'identité d'élus, vous nous aviez donné vos photos la dernière fois, vos cartes ont été signées et donc vous pouvez les prendre. Bonne soirée à tous, le prochain conseil municipal aura lieu un samedi et ce sera sûrement le 10 avril mais vous aurez les convocations en temps et en heure, on essaye de faire comme la dernière fois, je vous l'ai dit un samedi matin, un soir, et un samedi matin. Bonne semaine à toutes et à tous.